**ESPOIR HERAULT devient le parrain du GEM Lesseps**

Une convention de parrainage entre le GEM Lesseps et Espoir Hérault a été signée le 27 septembre 2018 par la présidente des adhérents du GEM - Maritxu Andinaik - et Bernard Lemoine - président d’Espoir Hérault.

----------------------------- en savoir plus ---------------------------------------------

Les Groupes d’Entraide Mutuelle (GEM) sont des structures de prévention et de compensation de la restriction de participation à la vie en société. Ils s’apparentent à des dispositifs d’entraide mutuelle entre pairs, en constituant un collectif de personnes souhaitant se soutenir mutuellement dans les difficultés, notamment en termes d’insertion sociale et citoyenne.

Espoir Hérault a été à l’initiative de la création du GEM Lesseps en septembre 2006 avec AIRIS, l’association gestionnaire du GEM, et l’Unafam.

Le GEM Lesseps et Espoir Hérault partagent les mêmes locaux mis à disposition par la ville de Montpellier. Les deux associations se connaissent bien depuis longtemps et ont des échanges réguliers, notamment autour de certaines activités initiées par espoir Hérault comme la randonnée, les ateliers informatiques, le jardinage.

L’arrêté du 18 mars 2016 relatif au cahier des charges des Groupes d’Entraide Mutuelle rend obligatoire le soutien du GEM par un parrain et la signature d’une convention de parrainage validée par l’ARS.

Le rôle du parrain consiste à soutenir le GEM dans une position de tiers et médiateur éventuel. Le parrain veille notamment au respect du cahier des charges.

C’est naturellement que le GEM Lesseps a proposé à Espoir Hérault, il y a quelques mois, le rôle de parrain. Plusieurs réunions entre les deux structures ont permis d’échanger sur les attentes et les engagements de chaque partie.

Pour compléter ces échanges deux administrateurs du GEM et le président d’Espoir Hérault ont suivi une formation de trois jours dispensée par le CNIGEM (Collectif National Inter GEM).